

l'entreprise, estimons-nous, n'est qu'à ses débuts, et la demande future pour fins industrielles va certainement augmenter. La demande n'est pas considérable dans le moment. Le principal usage auquel ce minerai est affecté à l'heure actuelle est, malheureusement, la production de la bombe. Se fondant sur l'opinion précise du Gouvernement que la mise en valeur des minerais radioactifs du Canada, sous réserve de dispositions convenables en matière de sécurité, pourrait être effectuée le plus avantageusement dans les conditions normales d'exploitation minière, la Commission a établi, ainsi qu'il lui incombait de le faire, les règlements nécessaires permettant l'exploration et l'exploitation dans des conditions normales. La Commission s'en est tenue là. Il lui incombe de rendre ces ordonnances parce que la loi lui impose la responsabilité de contrôler l'emploi des matières appelées "substances prescrites", soit des matières premières telles que le minerai, les matières fissionnables et toutes les matières susceptibles de mettre un danger à la santé des personnes qui les manutentionnent ou la sécurité du pays. Là se borne notre responsabilité en tant que Commission. Il ne nous incombe pas de voir à ce qu'un programme de développement plus étendu soit mis en œuvre. Cela tient naturellement au fait qu'à l'heure actuelle, l'approvisionnement de matière au Canada est plus que suffisant pour nos propres besoins. Comme vous le savez probablement, la plus grande partie de l'uranium produit au Canada est exportée aux États-Unis en vertu d'un accord auquel notre Commission n'a rien à voir.

D'autre part, comme nous avons le contrôle et comme il n'y a qu'un acheteur, nous avons exercé notre autorité relativement au transport des approvisionnements. Il nous faut prendre des mesures permettant aux compagnies minières d'écouler leur produit une fois qu'elles l'ont extrait. Il a été institué à cette fin un comité consultatif chargé de conseiller le Ministre sur les dispositions à prendre et sur le prix à offrir. Je crois que vous êtes au courant de ces détails. Le gouvernement a offert d'acheter par l'entremise de sa compagnie de la Couronne, l'*Eldorado Mining and Refining Company*, les minerais d'uranium et les concentrés d'une teneur spécifiée, normalement 10 p. 100 au poids d'oxyde d'uranium, à un prix minimum garanti de \$2.75 la livre d'oxyde d'uranium. En conséquence des mesures que nous avons prises, il y a toujours eu, comme vous le savez, beaucoup d'activité dans ce domaine.

Le ministère des Mines et des Ressources a beaucoup aidé l'industrie en organisant les analyses, en publiant un livret-guide à l'usage des prospecteurs et en faisant part aux intéressés des conseils que son service géologique et ses laboratoires de métallurgie et de préparation mécanique des minerais procurent à l'industrie.

En 1948, il y eut 3,349 analyses de faites dans l'espace de neuf mois, c'est-à-dire, que les prospecteurs soumièrent 3,349 échantillons. Et l'année suivante, 1949, le nombre des analyses est passé à 5,208.

Il va sans dire que nous sommes fortunés d'avoir un si vaste domaine d'exploration; bien que notre Commission n'ait pas à s'occuper de cela, nous éprouvons tout de même, à titre personnel, tout comme vous je le pense bien, une certaine satisfaction à croire que l'on trouvera des gisements considérables d'uranium au Canada.

M. Gibson:

D. Et dans quelle proportion ces échantillons ont-ils montré de la radioactivité?—R. Tous en accusent, mais comme pour toute autre entreprise c'est une question de production économique. Ce qui se passe entre la compagnie